



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 10 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce dixième
jour du mois de juin 2013, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Michel Lambert
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont absentes : Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Treize personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2013
4. Demande de dérogation mineure : 84, rue Napoléon-Beaumont
5. Assemblée de consultation : APR-1221-2013 – Modifier règlement 611-90
Plan d'urbanisme
6. Assemblée de consultation : APR-1222-2013
7. Avis de motion : règlement sur la régie interne des séances du conseil
8. Avis de motion : règlement sur les systèmes d'alarme
9. Avis de motion
 - a) Règlement concernant les limites de vitesse
 - b) Règlement pour remplacer le règlement numéro 684-93 concernant
la circulation des véhicules et la sécurité publique
10. Avis de motion : Zone 135-H et lot 4 828 782
11. Lecture et adoption d'un règlement : travaux de voirie et de drainage
12. Lecture et adoption d'un règlement : achat d'un camion 10 roues avec
équipements
13. Mandats à des professionnels pour l'acquisition des milieux humides à
protéger
14. Embauche de pompiers/premiers répondants après une période probatoire
15. Autorisation de dépense : inspection camion incendie
16. Achat d'un moteur pour mini-pompe
17. Achat d'un fourgon utilitaire



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

18. Autorisation de dépense : travaux de réparation suite aux pluies du 31 mai 2013
19. Location d'un tamiseur pour terre noire
20. Échantillonnage d'eau à la Ville de Lac-Saint-Joseph
21. Dépôt d'un rapport d'embauche d'une adjointe administrative occasionnelle
22. Adoption de l'organigramme du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
23. Fermeture d'une section de la rue Vanier
24. Motion de félicitations : Défi têtes rasées Leucan – MRC de La Jacques-Cartier
25. Motion de félicitations : Défi gratte-ciel Dystrophie musculaire Canada
26. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
27. Confirmation de participation financière : travaux Pavillon La Ruche
28. Liste des dépenses de petites caisses
29. Dépôt de la liste des engagements financiers au 5 juin 2013
30. Dépôt de la liste des chèques
31. Motions de félicitations
 - a) Employés suite aux pluies du 31 mai 2013
 - b) Défi têtes rasées LEUCAN - SDG
 - c) Fête familiale école
32. Bordereau de correspondance
33. Suivi par les élus
34. Autres sujets
35. Période de questions
36. Ajournement au lundi 17 juin 2013

Le 17 juin 2013 – 19 h 30

37. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013
38. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2012
39. Période de questions sur les états financiers
40. Cession à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier et servitude de conservation
41. Amendement à l'entente du 4 juillet 2011 avec Placement MP inc.
42. Renouvellement de l'entente : supplément de loyer Office municipal d'habitation
43. Achat d'un camion incendie
44. Suivi par les élus
45. Autres sujets
46. Période de questions
47. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de juin est ouverte.

272-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
Report du point 13.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

273-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2013**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 27 mai 2013
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Philippe Léonard laquelle demande porte sur deux objets, soit la superficie et l'emplacement d'un garage isolé à construire au 84, rue Napoléon-Beaumont.

274-2013

**REPORT DE LA DÉCISION
SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que, suite à la consultation sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Philippe Léonard, la décision du conseil municipal soit reportée après une étude complémentaire.

ADOPTÉE

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1221-2013
POUR MODIFIER LE PLAN D'URBANISME**

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1221-2013 qui a pour but de modifier le règlement numéro 611-90 intitulé « plan d'urbanisme » de façon à créer l'aire d'affectation Rb-3 à même les aires d'affectation Ca1 et Ra7.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

**CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1222-2013
POUR CRÉER LA ZONE 36-H À MÊME LES ZONES 36-C ET 41-H**

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1222-2013 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 de façon à créer la zone 36-H à même les zones 36-C et 41-H; prescrire les usages autorisés et définir les normes d'implantation et de lotissement dans la zone 36-H; obliger le raccordement aux services d'aqueduc et d'égout dans la zone 36-H.



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013**

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION
RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une prochaine séance d'un règlement pourvoyant à la régie interne des séances du conseil.

Ce règlement traitera de différents objets associés aux séances du conseil, notamment :

- L'ordre et le décorum durant les séances du conseil;
- Les projets d'ordre du jour;
- La prohibition d'utiliser des appareils d'enregistrement vidéo ou sonores;
- Le déroulement de la période de questions;
- L'adoption des résolutions;
- Les amendes en cas d'infraction.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée d'un règlement aux fins de remplacer le règlement numéro 903-2003 sur les systèmes d'alarme.

**AVIS DE MOTION
LIMITES DE VITESSE**

Monsieur le conseiller Michel Lambert donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**AVIS DE MOTION
REPLACER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 684-93**

Monsieur le conseiller Michel Lambert donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à remplacer le règlement numéro 684-93 concernant la circulation des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

AVIS DE MOTION
ZONE 135-H ET LOT 4 828 782

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le « règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » numéro 675-93, de manière à assujettir la zone 135-H et le lot 4 828 782 à l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à abroger les dispositions portant sur la zone 135-M.

275-2013

LECTURE ET ADOPTION
DU RÈGLEMENT N° 1223-2013
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 551 000 \$
POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET DE DRAINAGE
SUR DIFFÉRENTES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 25 mars 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1223-2013 lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1223-2013

- ARTICLE 1** Le conseil décrète, par le présent règlement, des travaux de voirie sur la route St-Denys-Garneau, sur les rues Bon-Air, Louis-Jolliet, Maisonneuve et des Bouleaux comme décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 4 juin 2013, lequel document est joint au présent règlement, sous la cote « Annexe A ».
- ARTICLE 2** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 551 000 \$, pour les fins du présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais d'emprunt.
- ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 551 000 \$, sur une période de 10 ans.
- ARTICLE 4** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables de la Ville suivant la valeur imposable de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 10^e JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE TREIZE.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

276-2013

**LECTURE ET ADOPTION
DU RÈGLEMENT N° 1224-2013
POURVOYANT À FAIRE L'ACQUISITION
D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS
ET À AUTORISER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 252 000 \$
POUR CE FAIRE**

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire pour le Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de faire l'acquisition d'un camion 10 roues neuf, suite à l'obtention par la Ville d'un contrat d'entretien hivernal (déneigement) de certaines routes provinciales situées dans le secteur urbain;

ATTENDU que le coût de cette acquisition est estimé à 252 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 252 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 22 avril 2013;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1224-2013 lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1224-2013

ARTICLE 1 Par les présentes, le conseil est autorisé à effectuer l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipements pour le déneigement le tout comme précisé et estimé au document préparé en date du 5 juin 2013 par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 252 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions décrites à l'annexe « A », les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 252 000 \$, sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables de la Ville suivant la valeur imposable de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 10^e JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE TREIZE.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

277-2013

**PROLONGATION ET EMBAUCHE
APRÈS PÉRIODE DE PROBATION
DE QUATRE POMPIERS-PREMIERS RÉPONDANTS**

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 5 juin 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de nommer MM. Benoît Gagnon, Émile Primeau et Nicolas Tanguay à titre de pompier-premier répondant, au sein du Service de protection contre les incendies.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de prolonger de six mois la période de probation de M. Jean-François Varin.

ADOPTÉE

278-2013

**AUTORISATION DE DÉPENSE
INSPECTION CAMION INCENDIE**

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 5 juin 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies à aller inspecter un camion incendie chez le fournisseur Brindlee Mountain Fire Apparatus, en Alabama aux États-Unis.

Une allocation spéciale de dépenses au montant de 800 \$ est autorisée à cet effet. La somme est appropriée du poste budgétaire numéro 02-220-00-310 après un transfert de 370 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

279-2013

**REMPLACEMENT DU MOTEUR
POUR LE CAMION MINI-POMPE**

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies en date du 5 juin 2013;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

ATTENDU les soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies à faire effectuer le remplacement du moteur de la pompe du camion mini-pompe (véhicule 210) chez L'Outilleur Express.

La dépense évaluée à 2 750 \$, taxes nettes incluses, est imputée au poste budgétaire numéro 02-220-01-526.

ADOPTÉE

280-2013 **FOURNITURE D'UN FOURGON UTILITAIRE**

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été tenu relativement à la fourniture d'un fourgon utilitaire;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Automobiles Dalton inc. pour la fourniture d'un fourgon utilitaire neuf de l'année 2012.

Ce contrat est constitué de la présente résolution, du contenu des documents d'appel d'offres, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée le 31 mai 2013.

Le coût du contrat est établi à 21 965 \$, taxes en sus.

Cette somme est appropriée du règlement numéro 1220-2013.

ADOPTÉE

281-2013 **AUTORISATION DE DÉPENSE
TRAVAUX DE RÉPARATION SUITE AUX PLUIES DU 31 MAI 2013**

ATTENDU que de fortes pluies se sont abattues sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le 31 mai 2013, causant des dommages aux infrastructures municipales;

ATTENDU qu'un budget spécial doit être autorisé pour procéder aux travaux de réparation nécessaires;

ATTENDU qu'une partie de ces dépenses sera remboursée par un décret ayant été adopté le 5 juin dernier par le ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser un budget spécial de 55 000 \$, pour l'achat des matériaux et l'octroi des contrats nécessaires aux travaux de réparation des infrastructures municipales suite aux fortes pluies du 31 mai 2013, ce montant ne comprenant pas les dépenses en main-d'œuvre et en machinerie municipale.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

Ladite somme de 55 000 \$ est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Le directeur des Services techniques est autorisé à effectuer les achats et à accorder les contrats nécessaires.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Matrec pour la tenue d'une collecte spéciale des encombrants (déchets monstres, objet volumineux) auprès des propriétaires ayant subi des dommages. Il s'agit d'un contrat à tarif horaire au prix de 140 \$ l'heure.

ADOPTÉE

282-2013

**LOCATION D'UN TAMISEUR
POUR TERRE NOIRE**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 6 400 \$, taxes en sus, pour la location d'un tamiseur pour terre pour une durée de 40 heures.

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

283-2013

**ÉCHANTILLONNAGE D'EAU
À LA VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH**

ATTENDU que la Ville de Lac-Saint-Joseph a l'obligation de prélever et faire analyser des échantillons d'eau potable au Centre nautique St-Louis en saison estivale;

ATTENDU que, pour ce faire, la Ville de Lac-Saint-Joseph doit engager ou prendre entente avec du personnel accrédité selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède l'expertise nécessaire;

ATTENDU qu'il ne s'agit que de prélever deux échantillons d'eau par mois pour les mois de juin, juillet et août;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la conclusion d'une entente entre les deux municipalités, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, moyennant la somme de 600 \$, incluant les frais d'administration de l'entente.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

**EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE
ADJOINTE ADMINISTRATIVE POUR LES LOISIRS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport rédigé par la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire relativement à l'embauche d'une employée occasionnelle au poste d'adjointe administrative occasionnelle pour les loisirs.

Cette embauche devait être effectuée pour combler l'absence de l'adjointe administrative, madame Christine Delisle, pour des raisons de santé.

284-2013

**NOUVEL ORGANIGRAMME
DU SERVICE SPORTS, LOISIRS,
CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'embauche récente d'un technicien en loisir;

ATTENDU la mise à jour de l'organigramme du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, déposée par la directrice du service, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'adopter le nouvel organigramme du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire comme il a été présenté.

ADOPTÉE

285-2013

**FERMETURE D'UNE
PORTION DE LA RUE VANIER**

ATTENDU que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;

ATTENDU que ce conseil désire procéder à la fermeture d'une portion de la rue Vanier, soit la section située à l'ouest de la route de Fossambault;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil décrète la fermeture de la section de la rue Vanier située sur le lot 4 369 733.

ADOPTÉE

286-2013

**MOTION DE FÉLICITATIONS
DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que le conseil adresse ses félicitations aux pompiers pour leur geste de soutien lors du Défi têtes rasées Leucan 2013, tenu le 25 mai 2013. Il s'agit de MM. Benoît Gagnon, Raymond Gagnon, Gino Gagnard, Vincent Thiffault et Pierre Beaumont.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

287-2013

**MOTION DE FÉLICITATIONS
DÉFI GRATTE CIEL DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que le conseil adresse ses félicitations aux huit pompiers-premiers répondants pour leur implication exceptionnelle lors du Défi Gratte-ciel, tenu le 31 mai 2013, au profit de la Dystrophie musculaire Canada. Il s'agit de Raphaël Gervais, Thierry Hamel, David Simard, Gino Gagnard, Vincent Thiffault, Benoît Villeneuve, Mélanie Lévesque et Kaven Beaumont.

ADOPTÉE

288-2013

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2013, laquelle totalise la somme de 118 547,05 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

289-2013 **CONFIRMATION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT À LA RUCHE**

ATTENDU que le Club de l'âge d'or a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire pour des travaux au pavillon La Ruche;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier reconnaît l'importance de l'apport des aînés sur son territoire et la nécessité de leur offrir des infrastructures de qualité pour permettre un vieillissement actif;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier vient de conclure une entente avec le Club de l'âge d'or pour l'occupation de l'ensemble des locaux de La Ruche;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme sa participation financière aux travaux d'amélioration du pavillon La Ruche pour l'utilisation par le Club de l'âge d'or.

Le montant maximum octroyé à ce projet est de 22 817,50 \$, taxes nettes incluses.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

290-2013

**APPROBATION DES DÉPENSES
DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de mai 2013 et de les rembourser pour un montant total de 111,15 \$.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS
AU 5 JUIN 2013**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 5 juin 2013, laquelle comprend 259 commandes au montant de 260 731,67 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mai 2013, laquelle totalise 471 407,80 \$.

291-2013

**MOTION DE FÉLICITATIONS
AUX EMPLOYÉS SUITE AUX PLUIES ABONDANTES
DU 31 MAI 2013**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil adresse ses félicitations et ses remerciements aux employés de la Ville pour leur travail exemplaire, leur professionnalisme et leur dévouement démontré le soir du 31 mai et la nuit du 1^{er} juin pour faire face aux fortes pluies qui se sont abattues sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

292-2013

**MOTION DE FÉLICITATIONS
DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN SDG**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations au groupe de 23 personnes de « LeucanSDG » pour leur geste de soutien lors du Défi têtes rasées Leucan 2013 tenu le 9 juin dernier. Ensemble elles ont récolté 8 992 \$.

Ce groupe est l'œuvre de 7 étudiantes de l'école secondaire Saint-Denys-Garneau qui ont travaillé fort afin de l'organiser. Les félicitations vont donc aussi à mesdames Alice Blanchet-Dionne, Karine Mignault, Jeanne Talbot, Myriam St-Martin, Mélissa Moisan, Majorie Côté et Maïka Gendron.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

293-2013

**MOTION DE FÉLICITATIONS
FÊTE FAMILIALE ÉCOLE INSTITUTIONNELLE
JACQUES-CARTIER-ST-DENYS-GARNEAU**

ATTENDU que le 9 juin dernier a eu lieu l'édition annuelle de la Fête familiale de l'école;

ATTENDU qu'il s'agit d'une activité qui a pour but d'amasser des dons au profit du parc-école et d'autres activités scolaires et parascolaires;

ATTENDU qu'elle nécessite l'aide de nombreux bénévoles pour la tenue d'un marché aux puces avec l'installation de plusieurs jeux gonflables et d'un kiosque pour apaiser la faim et la soif de tous;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations à monsieur Kino Métivier, directeur et à mesdames Vicky Thibault, directrice adjointe, Marie-Claude Matte et Anik Pépin et à toutes les personnes qui, cette année, ont œuvré au franc succès de cette activité, malgré la température incertaine.

ADOPTÉE

BORDEREAU CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention.

Il est 20 h 12.

294-2013

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec

ET RÉSOLU que ce conseil ajourne la séance pour une dizaine de minutes afin d'étudier la demande de dérogation mineure pour le 84 rue Napoléon-Beaumont, dont la décision avait été reportée en début de la présente séance.

ADOPTÉE

La séance est reprise à 20 h 20.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

295-2013

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
84, RUE NAPOLÉON-BEAUMONT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Philippe Léonard résidant au 84, rue Napoléon-Beaumont portant sur deux objets :

- construction d'un garage isolé de 62,44 mètres carrés alors que l'article 7.2.1.4.2 autorise une superficie de 51,46 mètres carrés pour un terrain de cette superficie;
- construction du garage avec un empiètement de 3,75 mètres dans la marge de recul avant donnant sur la rue Boisjoli, ledit garage serait situé à 3,75 mètres de la ligne de lot avant;

ATTENDU que monsieur Léonard soutient qu'il ne peut rien construire sur son terrain puisqu'il y a une marge de recul avant à respecter sur la rue Napoléon-Beaumont et une autre à respecter sur la rue Boisjoli : s'il dégage la marge de recul avant sur la rue Boisjoli, il ne pourra respecter le paragraphe 2° de l'article 7.2.2.1.2.5 qui exige qu'un espace minimal de 2 mètres soit laissé libre entre la maison et le bâtiment complémentaire;

ATTENDU que les voisins du 80, rue Napoléon-Beaumont n'ont aucune objection à ce que la demande de dérogation mineure soit accordée;

ATTENDU que la demande dépasse de 10,98 mètres carrés la superficie autorisée par le règlement;

ATTENDU que le fait de ne pas accorder la dérogation à l'article 9.1 laisse effectivement peu de place au propriétaire pour construire un bâtiment complémentaire étant donné la double cour avant;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 22 mai 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU de refuser la dérogation mineure portant sur la superficie du garage isolé et d'acquiescer à la dérogation mineure portant sur l'empiètement dans la cour avant, qui devra être recalculée en tenant compte des dimensions du garage, autorisées par le règlement, soit 51,46 mètres carrés.

ADOPTÉE

Il est 20 h 22.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2013

296-2013

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 17 juin 2013 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 24.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER